



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de PETIT-CANAL, du 14 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur Richard YACOU, Retraité, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du Tribunal Administratif de la Guadeloupe et Madame Arlette BONAN-PATTA, Fonctionnaire de la DDE à la retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de PETIT-CANAL, pendant la durée de l'enquête, du 14 novembre 2016 au 16 décembre 2016 inclus :

- Les lundis, mardis, jeudis de 7 : 30 à 12 :00 et de 14 :00 à 17 :30 ;
- Les mercredis de 7 :30 à 12 :30 ;
- les vendredis de 7 :30 à 13 :00.
- A l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de PETIT-CANAL- Hôtel de ville – 17 rue de l'Eglise – 97131 PETIT-CANAL.

*L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.*

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de PETIT-CANAL dès la publication du présent arrêté. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.petit-canal.fr](http://www.petit-canal.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [petit-canal.ville@orange.fr](mailto:petit-canal.ville@orange.fr). Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de PETIT-CANAL pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 14 novembre 2016 - 9 :00 à 12 :00
- Le vendredi 25 novembre 2016 - 9 :00 à 12 :00
- Le mercredi 30 novembre 2016 - 9 :00 à 12 :00
- Le jeudi 8 décembre 2016 - 9 :00 à 12 :00
- Le vendredi 16 décembre 2016 – 9 :00 à 12 :00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de PETIT-CANAL et à la préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet [www.petit-canal.fr](http://www.petit-canal.fr).

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la mairie de PETIT-CANAL.

Petit-Canal, le  
Le Maire

18 OCT. 2016

